

Département de SEINE-ET-MARNE -o--o- Canton de PONTAULT-COMBAULT -o--o- Commune de ROISSY-EN-BRIE	<u>DOMAINE</u> Marchés Publics
---	-----------------------------------

Marchés publics : CL/

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE

**DÉCISION DU MAIRE n°147/2025
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales**

OBJET : Location longue durée de véhicules électriques de service pour la ville de Roissy-en-Brie.

Marché passé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1 du code de la commande publique.

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122.22 et L2122-23 ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 1° ;

VU la délibération n°16/2020 en date du 2 juin 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du maire n°240/2024 en date du 28 août 2024 portant délégation de signature à Monsieur Jonathan ZERDOUN en matière de commande publique ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la location longue durée de véhicules électriques de service pour la ville de Roissy-en-Brie ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 14 août 2025 lançant la mise en concurrence des entreprises sur E-marchespublics, selon la procédure des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique ;

CONSIDERANT le choix du pouvoir adjudicateur, attribuant le marché à l'entreprise RIESTER AUTOMOBILES, sise 89 rue Olympe de Gouges, 60740 SAINT-MAXIMIN, présentant une offre économiquement avantageuse au vu des critères de jugement des offres ;

D E C I D E :

Article 1 : de procéder à la signature de toutes pièces relatives au marché pour la location longue durée de véhicules électriques de service pour la ville de Roissy-en-Brie, avec l'entreprise RIESTER AUTOMOBILES, sise 89 rue Olympe de Gouges, 60740 SAINT-MAXIMIN pour un montant total de 61 470,00€ HT soit 73 764,00 € TTC.

Article 2 : précise que le marché est conclu pour une période de 60 mois à compter de la notification.

Article 3 : précise que la dépense est prévue au budget de la commune.

Article 4 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en sera affiché en mairie.
Expédition en sera adressée au Préfet du département.

Par subdélégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint en charge
de la Commande Publique
Jonathan ZERDOUN